

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 13540 Numéro SIREN : 830 140 752 Nom ou dénomination : 3Pgroupe
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 30691

SAS 3PGROUPE

**4 rue Mélingue
75019 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS 3PGROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelé à statuer sur les comptes sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 3PGROUPE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 avril 2021.

Société LMBH & ASSOCIES

Représentée par

M Lorry FOUCAN

Commissaires aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
ACTIF CIRCULANT	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	11 591 711		11 591 711	11 591 711	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
Comptes de Régularisation	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	11 591 711		11 591 711	11 591 711	
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Comptes de Régularisation	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	5 409		5 409	191 700	186 291 97.18
	Autres créances	435 975		435 975	318 079	117 896 37.06
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	629 292		629 292	292 855	336 438 114.88
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 070 677		1 070 677	802 634	268 043 33.40
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	47 794		47 794	61 244	13 450 21.95
	Primes de remboursement des obligations (V)	216 769		216 769	277 845	61 076 21.98
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 926 951		12 926 951	12 733 434	193 517 1.52

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRIETAIRES	Capital (Dont versé : 7 943 725) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 943 725 303 381	7 943 725 303 381		
	Réserves				
	Réserve légale	37 849	2 561	35 288	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	719 133	48 653	670 480	NS
	Report à nouveau		170 559	170 559	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	362 533	876 326	513 793	58.63
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	197 637	140 294	57 343	40.87
	Total I	9 564 259	9 144 383	419 876	4.59
AUTRES FONDS PROPRIETAIRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	1 309 326	1 309 326		
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 457 143	1 821 429	364 286	20.00
	Concours bancaires courants	37	653	616	94.28
	Emprunts et dettes financières diverses	448 144	203 588	244 556	120.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 862	139 838	68 976	49.33
	Dettes fiscales et sociales	77 179	114 217	37 038	32.43
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 362 692	3 589 051	226 359	6.31
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 926 951	12 733 434	193 517	1.52

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

960 509 3 589 051

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	292 508		292 508	327 750		35 242	10,75
Chiffre d'affaires NET	292 508		292 508	327 750		35 242	10,75
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2	4		2	54,21
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			292 510	327 754		35 245	10,75
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			133 825	130 471		3 354	2,57
Impôts, taxes et versements assimilés			644	2 032		1 388	68,32
Salaires et traitements			94 800	121 108		26 308	21,72
Charges sociales			41 553	50 362		8 809	17,49
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 450	13 450			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	3		0	10,76
Total des Charges d'exploitation (II)			284 275	317 426		33 151	10,44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 234	10 328		2 093	20,27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Attestation de présentation des comptes

CONSILIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	500 000	993 350	493 350	49.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	500 000	993 350	493 350	49.67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	61 076	61 076		
Intérêts et charges assimilées (4)	78 634	83 888	5 253	6.26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	139 710	144 963	5 253	3.62
2. Résultat financier (V-VI)	360 290	848 387	488 097	57.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	368 524	858 714	490 190	57.08
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	57 343	57 343		
Total VIII	57 343	57 343		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	57 343	57 343		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	51 352	74 955	23 603	31.49
Total des produits (I+III+V+VII)	792 510	1 321 104	528 595	40.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	429 976	444 778	14 802	3.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	362 533	876 326	513 793	58.63

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

53 314 53 168
CONSILIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 926 950.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 292 507.69 Euros et dégageant un bénéfice de 362 533.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société 3Pgroupe a acquis sur l'exercice 2017 100% des titres de la société 3Prime.

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégrée à compter du janvier 2018 avec la société 3Prime.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société a bénéficié sur 2020 d'un report de paiement des dettes d'URSSAF de février, mars et avril 2020 pour un montant total de 11 314 euros. Un échéancier de règlement en 12 fois a été mis en place par l'URSSAF pour le règlement de cette dette à compter de mai 2021 à avril 2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	11 591 711		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
	TOTAL	11 591 711	
	TOTAL GENERAL	11 591 711	

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence			11 591 711	11 591 711
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
	TOTAL		11 591 711	11 591 711
	TOTAL GENERAL		11 591 711	11 591 711

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LMBH
&
ASSOCIES
CIRC DE PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	140 294	57 343			197 637
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	140 294	57 343			197 637
TOTAL GENERAL	140 294	57 343			197 637
Dont dotations et reprises					
d'exploitation					
financières					
exceptionnelles		57 343			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 409	5 409	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	424 029	424 029	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 946	11 946	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	441 385	441 385	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 309 326	0	1 309 326	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	37	37		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 457 143	364 286	1 092 857	
Emprunts et dettes financières divers	9 896	9 896		
Fournisseurs et comptes rattachés	70 862	70 862		
Personnel et comptes rattachés	27 897	27 897		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 016	30 016		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	16 702	16 702		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	2 564	2 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	438 248	438 248		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 362 692	960 509	2 402 183	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	364 286			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
**LMBH
&
ASSOCIES**
CRCC DE PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 409
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	5 409

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LMBH
&
ASSOCIES
CRCC DE PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	7 797
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 934
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 862
Dettes fiscales et sociales	38 359
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	60 952



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotation aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
277 845		61 076	216 769

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	9 144 383
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	9 144 383
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	9 144 383
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	51 214
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	9 195 597
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	51 214
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	51 214

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LMBH
&
ASSOCIES
CRCC DE PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	1



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		500 000
Dont entreprises liées		500 000

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 000 EUROS
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS 3 P GROUPE
75019 PARIS

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				bruts	nettes						
- Filiales détenues à + de 50% - TROIS PRIME - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAVC TRES PRIMA MEXICO	58 090	2 081 521	100.00	11 586 711	11 586 711			3 946 491	765 143	500 000	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères	50 000		10.00	5 000	5 000			348 418	93 200		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles - AMORTISSEMENTS FRAIS ACQUISITION TITRES	57 343	
Total	57 343	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau d'affectation des résultat de l'exercice précédent

(ANC 2015-04 Art. 173-3)

	Résultat N-1		Dont résultat activités agréées	
ORIGINES :				
Report à nouveau avant affectation du résultat		170 553		
Résultat de l'exercice		875 326		
- Prélèvement sur les réserves				
AFFECTATIONS :				
- Affectation aux réserves				
- Réserve légale				
- Autres réserves				
Dividendes :				
Report à nouveau après affectation du résultat :				
TOTAL		705 768	705 768	

Le 08/04/2021

BOUTET GUILLAUME REPRESENTANT PERSONNE MORALE

" 3Pgroupe"

Société par actions simplifiée au capital de 7 943 725 €

Siège social : PARIS (75019) – 4, rue Mélingue

830 140 752 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 AVRIL 2021

AFFECTATION DU RESULTAT
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 362 533,44 € comme suit :

. Au poste « Réserve légale », la somme de.....	18 126,67 €
Dont le solde se trouve porté de 37 849,40 € à 55 976,07 €	
. Au poste « Autres réserves », la somme de	344 406,77 €
Dont le solde se trouve porté de 719 132,88 € à 1 063 539,65 €	
	362 533,44 €

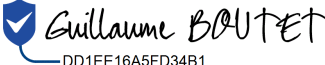
Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

La signature des présentes a été acceptée par le signataire sur support électronique par l'intermédiaire du service DOCUSIGN (www.docusign.fr) ; lequel signataire reconnaît à sa signature électronique, la même valeur que sa signature manuscrite. Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le recours au procédé de signature électronique permettant, après identification du signataire avant la signature, de lier ce dernier à un fichier crypté, non altérable et stocké dans des conditions permettant de préserver son intégrité, est admis.

Copie certifiée conforme
Le Président
Pour JETB
Monsieur Guillaume BOUTET

DocuSigned by:

DD1EE16A5FD34B1...